IMPORTANT

POUR INFORMATION

En détention

- Il existe 4 à 10 fois plus de troubles psychiatriques qu'en population générale ;
- 22 à 25 % des détenus sont concernés par une dépendance à l'alcool ou à d'autres substances ;
- Le suicide est 7 fois plus fréquent qu'en population générale ;
- Risque de ruptures multiples : sociale (perte du réseau familial / amical), professionnelle (perte d'emploi), résidentielle (perte du logement) et économique (absence de ressources, dettes)

A la libération

- Mortalité multipliée par 29 chez les hommes et 69 chez les femmes la première semaine (suicide, overdose...) ;
- Sollicitation importante des services d'urgence ;
- Persistance de difficultés multiples : juridico-administratives, psycho-sociales, matérielles

Lieu de consultations de l'ÉMoT



L'équipe se déplace et intervient sur l'ensemble du département de la Savoie

Comment joindre l'équipe ?

Nous sommes joignables
du lundi au vendredi

9h - 17h

04 79 60 31 66
emot@chs-savoie.fr

CHS DE LA SAVOIE

EMOT

Professionnels

SERVICE SANTÉ MENTALE ET JUSTICE

-

CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ
DE LA SAVOIE
BP 41126 73011 CHAMBÉRY CÉDEX

L'Équipe Mobile Transitionnelle

L'Équipe Mobile Transitionnelle (ÉMoT) accompagne les personnes détenues porteuses d'un trouble psychiatrique sévère d'évolution chronique, dont la libération approche et souhaitant poursuivre leurs soins en ambulatoire.

L'ÉMoT intervient en post-libération après engagement de l'usager pour une durée de six mois.



Composition de l'équipe :

- Psychiatres ;
- Infirmier(e)s ;
- Assistant(e) social ;
- Secrétaire ;
- Cadre de santé ;
- Cadre supérieur de santé.

Missions

Stabiliser la situation
Traiter les facteurs sociaux et le logement

Réduire les ruptures
Assurer la continuité des soins post-libération

Préparer les relais
Organiser les transitions vers les CMP et le droit commun

Lutter contre la discrimination et la stigmatisation

Adressage

L'Équipe Mobile Transitionnelle répond aux demandes d'accompagnement formulées par les équipes du Dispositif de Soins Pénitentiaire (DSP) et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) :

- du Centre Pénitentiaire d'Aiton ;
- de la Maison d'Arrêt de Chambéry ;

L'ÉMoT intervient également auprès des personnes hébergées au Quartier de Semi-Liberté (QSL) situé à Chambéry.

Critères d'exclusion :

- Sortie d'incarcération hors Savoie ;
- Absence de consentement de l'usager ;
- État psychiatrique non stabilisé à la levée d'écrou et nécessitant une hospitalisation d'office (SPDRE).

Avant la libération

- Orientation vers l'ÉMoT par les services adresseurs (DSP / SPIP) ;
- Rencontre avec l'équipe demandeuse pour évaluation ;
- Rencontre avec l'usager et recueil de son consentement ;
- Si validation de l'intervention par l'ÉMoT : entrée dans le dispositif ;
- Anticipation des démarches administratives et sociales, construction du projet de soins.

Post-libération immédiate (6-8 semaines)

Intervention intensive (1-3 rencontres/semaine). Évaluation clinique, mise en place des relais de droit commun (CMP, médecin généraliste, addictologie...). Sécurisation de l'hébergement, ouverture et/ou maintien des droits, accompagnement aux rendez-vous judiciaires.

Stabilisation (2-3 mois)

Espacement des visites (hebdomadaires ou bimensuelles) avec contact téléphonique hebdomadaire. Pérennisation des relais de soins et autonomisation dans les démarches administratives.

Consolidation

Relais extérieurs effectifs, usager autonome dans ses démarches. Les interventions s'estompent pour laisser place à un bilan de fin d'accompagnement.

